

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Céline TONOT	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nadjoua BELHADEF	
Madame Océane CHARRET- GODARD	
Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - 73 avenue Jean Jaurès - ZAC ECOQUARTIER de l'ARSENAL- Convention de servitude d'ancrage et d'appui avec la Société "SCCV NTEA Av6"

Conformément au Code de la voirie routière (articles L.171-2 à -11 et R.171-1 à R,171-5) et pour permettre l'éclairage de la voie publique au droit du tramway avenue Jean Jaurès à Dijon, la Métropole a étudié avec la Société INEO, en charge de l'éclairage public, l'implantation et l'accroche de l'éclairage public dans cette avenue.

Sa mise en œuvre implique l'ancrage et l'appui d'un dispositif adapté sur la façade de l'immeuble situé au droit de l'arrêt de tramway « Jean Jaurès » réalisé sur la façade du bâtiment NTEA (Nouvelle Tour Elithis Arsenal), actuellement en cours d'édification, dans l'Ecoquartier de l' Arsenal, sur la parcelle cadastrée section DI n°183.

Au vu de ces éléments, il convient d'entériner la constitution d'une servitude d'ancrage et d'appui avec la Société « SCCV NTEA Av6 », au profit de la Métropole.

Cette servitude fera l'objet d'une convention d'une durée de 10 ans avec reconduction tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention à intervenir entre la Métropole et la Société « SCCV NTEA Av6 », propriétaire du bâtiment sis à Dijon 73 avenue Jean Jaurès, (parcelle cadastrée section DI n°183) concernant une servitude d'ancrage au profit de la Métropole, pour permettre d'implanter un luminaire nécessaire à l'éclairage de la voie publique ;
- **de dire** qu'il sera procédé à la constitution de cette servitude par acte notarié et que celle-ci sera consentie à titre gratuit par le propriétaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN POUR : 32 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN